

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-01

sur le développement économique : aides aux entreprises

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 12 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 200 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprise,
- . 900 000 € pour le soutien à la Recherche et Développement,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 15 000 € pour le soutien aux opérations collectives,
- . 5 450 € pour le soutien au conseil,
- . 18 665,50 € pour le soutien à l'export,
- . 41 000 € au titre des études et évaluations économiques ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du budget de la Région :

- 200 000 € à NORMANDIE INITIATIVE, au titre du soutien financier aux Plates-formes d'initiative locale,

- 900 000 € à la Société FILTRAUTO, au titre du soutien financier à la Recherche & Développement,

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région :

- 15 000 € à COTENTIN INITIATIVE, au titre de la professionnalisation des Plates-formes d'initiative locale, pour l'année 2005 et le 1^{er} semestre 2006,

- 5 450 € pour 5 bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 1,

- 18 665,50 € pour 3 bénéficiaires, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 2,

- 41 000 € à la Banque de France, au titre des études et évaluations économiques ;

- de maintenir le bénéfice de la Prime à la Réduction des Charges versée à 7 entreprises, conformément à l'annexe 3 ;

- de proroger le délai de réalisation du programme de Prime Régionale à l'Emploi accordée à la SAS ATMOSPHERE CONTROLE (ATCO) à Bretteville-sur-Odon (Calvados), conformément à l'annexe 4 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-02

**sur le développement économique : Promotion à l'international de la filière équine -
prorogation**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger jusqu'au 30 juin 2006, la date limite de réalisation du programme annuel 2005 d'actions de promotion à l'international de la filière équine pour lequel une subvention de 58 800 € a été accordée au Conseil des Chevaux de Normandie par délibération n° 05-707 du 14 octobre 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention 2005 fixant notamment les modalités de mandatement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-03

sur le développement économique : économie solidaire et sociale - soutien à l'action de l'ADIE

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 6 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 6 500 € à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), pour l'organisation de manifestations régionales dans le cadre de la semaine du microcrédit 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-04

**sur le développement économique : économie sociale et solidaire - tutorat pour les
projets solidaires - reconduction de l'aide régionale à l'action de l'ARDES**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 45 000 € pour le tutorat ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 45 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour l'aide à l'émergence et le tutorat de cinq nouveaux projets solidaires, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs prenant en compte les liens de l'ARDES avec plusieurs des compétences de la Région,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-05

sur le développement économique : économie sociale et solidaire - convention MOULINEX - aide au démarrage du chantier d'insertion « R.E.V.I.V.R.E. au Pays d'Alençon »

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 7 229 €, pour l'aide au démarrage des associations/structures d'insertion,

- sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 48 771 €, pour la modernisation des territoires ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 56 000 € à l'Association « R.E.V.I.V.R.E. au Pays d'Alençon », pour le démarrage de la structure ; la subvention régionale sera versée au prorata des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur la base prévisionnelle suivante :

Dépenses éligibles prévisionnelles en € TTC	141 278,13
Postes de travail	15 044,08
Equipements	81 237,86
Logistique	44 996,19

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-06

**sur le développement économique : économie sociale et solidaire - Prime Régionale à la
Création par l'Insertion**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT,
MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 4 500 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux trois créateurs figurant dans le tableau joint, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 4 500 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-07

sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de commerce (marchandises et voyageurs) - construction d'un nouveau transbordeur transmanche - augmentation de capital social de la SENAMANCHE

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, un montant de 3 395 033,92 € à la SENAMANCHE, au titre de l'augmentation du capital pour l'année 2006 ;

- de souscrire conformément à la délibération n° 05-44 du 13 mai 2005, 44 648 actions de 152,08 € chacune, libérées par moitié sur les exercices 2006 et 2007, soit 76,04 € par action à savoir 3 395 033,92 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-08

sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de commerce - Port de Cherbourg

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de Commerce et de Voyageurs » de 8 600 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Mer et Littoral », un dossier d'un montant de 39 130 €, pour le Port de Cherbourg ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 39 130 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, pour la réalisation des études préalables aux travaux de confortement du quai des Mielles ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-09

sur la mer et le littoral : politique portuaire - Port de Caen-Ouistreham - Pôle automobile de Blainville

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AP « Ports de Commerce et de Voyageurs » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier « Renault Trucks » d'un montant de 4 030 000 €,

- l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des Territoires » d'un montant de 4 543 000 €,

- l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « Renault Trucks » d'un montant de 1 200 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 484 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour des travaux d'aménagement de bâtiments sur le site de Blainville, au titre de l'année 2006,

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région :

- 1 200 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, au titre du « Fonds Friches », pour la réhabilitation des anciens sites d'activités et leur requalification ; un premier versement de 200 000 € sera effectué en 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-10

**sur la mer et le littoral : politique portuaire - Ports de Plaisance et Filière Nautique -
Ville de Cherbourg-Octeville**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de Plaisance » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Mer et Littoral », un montant de 242 610,20 € pour le dossier « Cherbourg Plaisance Bassins » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 242 610,20 € à la ville de Cherbourg-Octeville, pour le réaménagement du plan d'eau de l'avant-port, quai de Caligny ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-11

sur la mer et le littoral : politique portuaire - Ports de Plaisance et Filière Nautique - événements nautiques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 7 500 € à l'Association « Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local - Réseau Idéal », pour l'organisation du colloque « Aménagement portuaire de plaisance et développement durable », les 21 et 22 mars prochain à Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-12

sur la mer et le littoral : études, aménagement du littoral

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des études, aménagement du territoire, une subvention de 2 844 € à l'Association Nationale des Elus du Littoral, correspondant à l'adhésion 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-13

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité en mer » de 100 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Mer et Littoral », un dossier d'un montant de 11 675 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 11 675 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour la construction d'une embarcation légère pour la station de Blainville-sur-Mer (Manche) ;
- d'annuler la délibération n° 02-501 du 12 juillet 2002, portant attribution d'une subvention de 15 944 € à la Société Nationale de Sauvetage en mer, pour la construction d'une vedette de sauvetage pour la station de Blainville-sur-Mer ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-14

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
promotion et assistance technique qualité**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la Promotion-Qualité-Valorisation, un montant global de 26 000 € réparti comme suit :

*pour le Défi des Ports de Pêche 2006 :

- 4 000 € à l'Association du Défi des Ports de Pêche de la Baie de Granville,
- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche de Cherbourg,
- 4 000 € à l'Association Défi Grandcamp-Maisy,
- 4 000 € à l'Association Défi des Ports de Pêche Saint-Vaast-la-Hougue/Val de Saire,

*pour l'organisation de la deuxième édition du Salon CONCHY PECHE EUROPEEN en avril 2006 à Saint-Martin-de-Bréhal :

- 10 000 € à l'Association Conchy-Pêche ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-15

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - actions et études exceptionnelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant global de 21 856,25 €, les subventions suivantes :

- 11 856,25 € au Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins de Basse-Normandie, pour la réalisation de l'étude sur les stratégies d'exploitation et de mise en marché des moules de pêche,

- 10 000 € à titre exceptionnel, à la Caisse de Solidarité CCAS Solidarité Klein Famille, compte 7600141823318 ouvert au Crédit Maritime de Cherbourg, en faveur des familles des naufragés du navire bas-normand « Klein Famille » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-16

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - conservation des ressources de la mer

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant global de 41 496 €, les subventions suivantes :

- 8 196 € au Comité Local des Pêches Maritimes du Havre, pour l'observatoire des activités de la pêche maritime en Baie de Seine, conformément aux engagements de la Région pour les années 2004 et 2005,

- 33 300 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie, pour la mise en place de la licence de pêche à pied professionnelle dans la région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-17

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 30 350 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 19 000 € au CRIJ pour son programme Europe *Direct* - activités 2006,
 - 5 000 € au Carrefour Européen des Acteurs Normands, pour son programme Europe *Direct* - activités 2006,
 - 900 € à l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté d'Hérouville-Saint-Clair, pour l'organisation d'un voyage de découverte des institutions européennes du 10 au 13 mai 2006,
 - 2 450 € au Lycée « Mézeray » à Argentan, pour l'organisation d'une visite du Parlement Européen du 14 au 16 février 2006,
 - 500 € au Lycée « Saint-François-de-Sales » d'Alençon, pour l'organisation d'un voyage pédagogique à Basingstoke du 16 au 25 février 2006,
 - 1 500 € au Lycée Professionnel Privé « Victorine Magne » de Lisieux, pour l'organisation de deux voyages pédagogiques à Portsmouth du 9 au 16 janvier 2006 et du 8 au 14 mai 2006,
 - 1 000 € à la ville de Granville, pour l'organisation d'un séminaire européen sur les échanges de jeunes, du 7 au 9 avril 2006
 - 17 349 € à la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes d'Europe (CRPM), au titre de la cotisation régionale pour l'année 2006,
 - 15 004,14 € à l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), au titre de la cotisation régionale pour 2006 ;
- de valider les critères d'attribution de subventions du Conseil Régional définis au titre de l'année 2006, pour les chantiers de jeunes européens, les échanges de jeunes européens organisés par des Comités de Jumelages et pour les voyages éducatifs européens organisés par les lycées et présentés dans les fiches récapitulatives jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-18

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 74 928 € dont :

- 1 850 € pour le dossier « Etudes »,

- 73 078 € pour le dossier « Territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 1 850 € à ODIT France, au titre de la cotisation régionale, en tant que membre associé pour 2006,

- 40 020 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2006,

- 6 058 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2006,

- 27 000 € à Pays d'Auge Expansion, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2006 du Pays d'Art et d'Histoire du Pays d'Auge ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-19

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un montant global de 336 672,60 € dont :

- . 15 500 €, pour le dossier « Tourisme et Handicap »,
- . 321 172,60 € pour le dossier « Tourisme social »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant de 230 €, pour le dossier « Tourisme et Handicap » ;

- d'attribuer, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 15 500 € à la Communauté de communes de la Suisse Normande, au titre de la mise en accessibilité du centre aquatique de la Suisse Normande,

- 321 172,60 € à l'Association « Etoile de la Mer », pour la mise aux normes et le réaménagement de deux bâtiments du centre de vacances et d'accueil situé à Saint-Jean-le-Thomas,

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 230 € à l'Association Nationale Tourisme et Handicaps (ATH), au titre de la cotisation de la Région, pour l'année 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs ; les dossiers mobilisant des crédits de fonctionnement feront l'objet d'une convention spécifique ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association « Etoile de la Mer » afin de prendre en compte les dépenses à compter du 29 septembre 2005, date de l'accusé de réception ;

- de modifier la délibération n° 05-961 du 16 décembre 2005 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant de 61 935 € dont :

- . 16 200 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 45 735 € pour le dossier « Projets Interrégionaux » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-20

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 6 825 000 € votée en 2006 pour le dispositif « Emplois-Tremplins », un dossier d'un montant de 514 000 € ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de 441 000 € pour l'aide à la rémunération, conformément à l'annexe 1 ;
- de modifier la délibération n° 05-405 du 17 juin 2005 comme suit :
 - la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association « Office du tourisme de Fermanville » est portée à 48 000 €, le salarié recruté ayant pu être reconnu « public prioritaire »,
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-21

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 129 052,91 € conformément à l'annexe 1,

- de modifier les délibérations suivantes, conformément à l'annexe 2 :

- délibération n° 05-551 du 11 juillet 2005

la subvention de 1 170 € accordée à l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Basse-Normandie en faveur de Mme Liliane FONTAINE est annulée, cette dernière ne pouvant suivre le parcours de formation pour raison de santé,

- délibération n° 05-625 du 16 septembre 2005

la subvention de 7 173,60 € accordée à l'AFT-Formation Continue en faveur de M.Jean-Marc MAUDUY est annulée, ce dernier ne pouvant suivre le parcours de formation pour raison de santé,

- délibération n° 05-728 du 14 octobre 2005

les subventions de 7 316,12 € et 6 188 € attribuées respectivement à l'AFPA de Coutances et au Groupe FIM en faveur de MM. Fabrice MACE et Philippe VINNEBEAUX sont annulées, ces derniers ne pouvant suivre leurs parcours de formation pour raison de santé ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-22

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois
Jeunes » - Aide à la professionnalisation**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », un montant global de 8 029,40 € conformément aux annexes 1a et 1b ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-23

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « fonds régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 58 542,40 € pour le programme « Opérations de développement local » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 58 542,40 € réparti conformément à l'annexe 1,
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-24

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opération de développement local -
Société WEBHELP**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « fonds régional de la formation professionnelle et de l'apprentissage » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 344 250 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 344 250 € réparti conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'entreprise WEBCAN et l'ASSEDIC de Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-25

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des actifs et des salariés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 7 400 000 € votée en 2006 pour l'emploi et la formation dans les entreprises, un dossier de 25 000 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre de la formation des chefs d'entreprise

- à l'ANOFAB

- . 47 715 € pour la formation des actifs des entreprises artisanales du bâtiment,

- à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

- . 65 000 € pour des actions de formation d'adaptation des actifs de l'agriculture,

- . 71 875 € pour la maîtrise des nouveaux outils interactifs,

- * au titre de l'aide au reclassement et la formation des salariés

- à l'ASFOBAT

- . 25 000 € pour la formation des actifs des entreprises artisanales du bâtiment ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-26

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : demande de fonds européens pour 2006

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de mobiliser les fonds structurels européens dans le cadre des actions mises en œuvre par la Région, pour les montants minima suivants :

- 2 070 900 € au titre de l'objectif 2, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 4 141 800 €,
- 546 000 € au titre de l'objectif 3, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 1 135 333 € ;

- d'autoriser :

- l'affichage de ces sommes dans la maquette régionale du FSE, qui sera établie au début de l'année 2006,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-27

sur la modernisation des territoires : S.A.S. A'POR - Groupe FRIAL - Investissements agroalimentaires

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 20 000 000 € votée en 2006, au titre des mutations économiques, un dossier « Modernisation des territoires », d'un montant de 145 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 145 000 € à la S.A.S. A'POR - Groupe FRIAL, soit 0,9 % du programme des dépenses éligibles, pour la réalisation d'investissements agroalimentaires sur l'ancien site Moulinex à Bayeux ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-28

sur la modernisation des territoires : aménagement du Parc Ouest à Bayeux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-827 du 21 novembre 2005, comme suit :

- la subvention de 317 336 €, soit 11,16 % du programme des dépenses éligibles, accordée initialement à la ville de Bayeux, pour l'aménagement du Parc Ouest à Bayeux, est transférée à la SHEMA, l'opération étant réalisée dans le cadre d'une convention publique d'aménagement passée entre la ville de Bayeux et la SHEMA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-29

sur les communications : Routes Nationales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un crédit global de 39 690 081 € à l'Etat, correspondant aux 6 opérations routières figurant en annexe;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

COMMUNICATIONS

Routes Nationales

A 88

- A 88 – Caen – Falaise – Sées 36 225 400,00 €

RN 13

- Normes autoroutières Caen - Manche 2 480 013,00 €
- Normes autoroutières Carentan – Cherbourg 133 334,00 €

RN 174

- Centre d'entretien et intervention Saint Lô 167 334,00 €

Agglomération caennaise

- Contournement sud de Caen RN13/RN158 BP Sud 150 000,00 €

PRAS

- Sécurisation déviation d'Avranches 534 000,00 €

TOTAL

39 690 081,00 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-30

sur les communications : routes nationales - 1% paysage et développement - Manche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 1 % paysage et Développement » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Communications - Transports », un dossier « 1 % Paysage et Développement Manche », d'un montant de 59 442,99 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant global de 59 442,99 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de mise en œuvre suivantes :

- les subventions sont des montants proportionnels à la dépense subventionnable et plafonnés,

- le commencement de l'opération devra intervenir dans les 2 ans à compter de la notification d'attribution et son achèvement devra intervenir dans les 4 ans à compter du commencement,

- les avances et acomptes sont autorisés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Bénéficiaire	Opération	Montant global de l'opération	Montant de la demande éligible	Montant Subvention (€ HT)	Taux
Commune du PETIT-CELLAND	Aménagements paysagers du bourg	283 073,00 €	111 101,35 €	33 330,40 €	30 %
Communauté de communes du canton PERCY	Aménagement du Mont-Robin	87 290,83€	52 225,18 €	26 112,59 €	50 %
			TOTAL	59 442,99 €	

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-31

**sur les communications : 1 % paysage et développement - communes de Saint Loup
Hors et Guéron**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger aux dispositions de la délibération du Conseil Régional n° 01-64 du 20 décembre 2001 relative au règlement des subventions d'investissement, concernant l'attribution par délibérations n° 01-437 du 13 juillet 2001 et n° 03-398 du 20 juin 2003 :

- d'une subvention de 49 545,93 € à la Commune de Saint Loup Hors,

- d'une subvention de 16 845,61 € à la Commune de Guéron,

pour la réalisation de l'aménagement de l'entrée sud de l'agglomération bayeusaine et, en conséquence, de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le début des travaux au-delà du délai de deux ans, soit avant le 9 août 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-32

sur les communications : 1 % paysage et développement - Commune d'Argouges

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 1 % Paysage et Développement » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Communications - transports », un dossier « 1 % Paysage et Développement Manche », d'un montant de 60 524,74 € ;

- de déroger aux dispositions de la délibération du Conseil Régional en date du 2001 relative au règlement financier des subventions d'investissement, concernant l'attribution par délibération n° 03-400 du 20 juin 2003, d'une subvention de 60 524,74 € à la Commune d'Argouges pour l'éclairage public et l'effacement des réseaux et en conséquence, de prolonger de 3 mois, le délai imparti et d'autoriser le commencement de l'opération au-delà du délai de 2 ans, soit avant le 30 septembre 2005 inclus ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-33

**sur les communications : Routes Nationales - Opérations inscrites au Contrat de Plan
Etat-Région**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec l'Etat et les Départements concernés pour préciser les modalités de participation de la Région au financement des opérations A 88, RN 12, contournement Est de Cherbourg et sécurisation du boulevard périphérique Nord de l'agglomération caennaise, inscrites au Contrat de Plan Etat-Région et réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-34

**sur les communications : préfinancement de la constitution de réserves foncières
financées pour des projets routiers**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « SAFER » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre de la politique « Communications - Transports », les montants suivants :

- 900 000 € pour le dossier « SAFER Basse-Normandie »,
- 100 000 € pour le dossier « SAFER Maine Océan » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre des préfinancements de la constitution de réserves foncières et au fur et à mesure des appels de fonds adressés par les SAFER « Basse-Normandie » et « Maine Océan » :

- 900 000 € à la SAFER Basse-Normandie,
- 100 000 € à la SAFER Maine-Océan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-35

sur les communications : travaux de voirie - intempéries du mois de juin 2003

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 05-411 en date du 17 juin 2005, comme suit :

le montant de la subvention de 146 146 € attribuée au Conseil Général du Calvados est ramenée à 63 605,50 €, la participation régionale ayant été recalculée compte tenu des paiements déjà effectués à ce jour ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-36

sur les communications : publicités d'annonces légales

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes ferroviaires » de 1 000 000 € votée en 2006, au titre des Transports, un dossier « Publicités d'annonces légales » d'un montant de 15 000 €, pour le paiement des insertions d'annonces légales ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-37

**sur les communications :Transport Développement Intermodalité Environnement
(TDIE)**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région à l'association TDIE ;
- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Associations » d'un montant de 1 777,74 € ;
- d'attribuer à l'association TDIE, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant de 1 777,74 € correspondant à la cotisation de la Région Basse-Normandie pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-38

**sur les communications : transports ferroviaires - Service Régional de Transports
Ferroviaires de Voyageurs TER**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 36 744 595,03 € à la SNCF, au titre de la contribution prévisionnelle 2006 prévue par la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 13 à ladite convention, prévoyant le montant de la contribution régionale 2006 et ses modalités financières,

- le contrat annuel d'objectif 2006,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-39

sur les communications : transports ferroviaires - Caen - Le Mans - Tours - utilisation de matériel roulant TER dans le cadre de l'évolution des services ferroviaires nationaux sur l'axe Caen - Le Mans - Tours

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention entre la Région Basse-Normandie et la SNCF relative à l'utilisation de matériel roulant TER dans le cadre de l'évolution des services ferroviaires nationaux sur l'axe Caen - Tours, les modalités financières figurant dans cette convention,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-40

sur les communications : transports ferroviaires - promotion de la desserte Caen-Rouen - opération « Caen - Rouen à 1 € »

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, dans le cadre de la promotion de la desserte Caen-Rouen, une subvention de 23 543,70 € à la SNCF, pour l'opération « Caen - Rouen à 1 € », organisée les 21 et 22 janvier 2006, sachant que ce montant sera intégré en C3 dans le devis TER 2006 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 14 à la convention du 18 février 2002 relative à l'organisation et au financement du service public de transports régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-41

sur les communications : transports ferroviaires - convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare d'Argentan - travaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention Travaux du 29 octobre 2004 relative au financement de la modernisation de la gare d'Argentan et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-42

**sur l'aménagement du territoire : aide à l'animation et à la mise en place des « Pays » -
Pays du Cotentin**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accompagner la démarche du Pays du Cotentin ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des structures de ce pays pour l'année 2005, les subventions suivantes :
 - 10 000 € à l'Association pour la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays du Cotentin,
 - 5 000 € au Syndicat Mixte du Pays du Cotentin ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-43

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, pour les Pays et agglomérations, les dossiers suivants :

- 76 500 € au titre du contrat de Pays Saint-Lois,
- 313 750 € au titre du contrat de Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- 300 000 € au titre du contrat de Pays du Pays d'Auge,
- 11 927 € au titre du contrat de Pays du Bessin au Virois,
- 17 807 € au titre du contrat d'Agglomération de Caen la Mer ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes et d'agglomération, ou communes et associations maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Pays Saint-lois : Communauté de communes de Tessy sur Vire (50)	Réhabilitation d'une ancienne gendarmerie en logements pour jeunes à Tessy sur Vire	Coût total : 203 253 €	76 500 € 37,6 %
Pays de la Baie du Mont Saint Michel : Communauté de communes de la Sélune (50)	Création de gîtes touristiques de la Fosse Arthour à Saint Georges de Rouelley	Coût total : 615 000 €	140 000 € 22,8 %
Pays de la Baie du Mont Saint Michel : Commune canton d'Isigny le Buat (50)	Extension de la base de loisirs et d'hébergements de la Mazure à Isigny le Buat	Coût total : 828 506 €	173 750 € 21 %
Pays d'Auge : Communauté de communes de la Vallée d'Auge (14)	Création d'une zone artisanale communautaire sur la commune de Méry- Corbon	Coût total : 988 480 €	300 000 € 30.35 %
Pays du Bessin au Virois : Association du Pays du Bessin au Virois (14)	Pré-étude de faisabilité pour la réalisation d'un centre aquatique intercommunautaire au nord ouest du pays	Coût total : 40 000 € TTC	11 927 € 29.82 %
Agglomération de Caen la Mer : (14)	Etude de définition pour l'aménagement et la gestion du parc périurbain de l'abbaye d'Ardenne	Coût total : 53 420 €	17 807 € 1/3

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-44

**sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - contrat « Cœur de Bourg »,
« Ville Régionale », « Pôle Intercommunal » - avenant - attribution de subventions**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 276 991 € pour le dossier Contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- . 106 665 € pour la Communauté de communes de Villers-Bocage,
- . 160 000 € pour la Communauté de communes du Pays Fertois,
- . 10 326 € pour la Communauté de communes du Pays de Tinchebray ;

- d'attribuer pour un montant de 372 304 € sur le chapitre 905 fonction 53 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions du règlement général des subventions d'investissement concernant l'attribution par délibération n° 04-299 du 28 mai 2004, d'une subvention de 139 804 € à la commune de Courseulles-sur-Mer, pour la construction d'une passerelle, et en conséquence, de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le commencement des travaux au-delà du délai de deux ans ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Bénéficiaires	Objectifs	Coût HT	Aide Région sollicitée	Autres financements
Cme de Vassy (14)	CCB : valorisation du centre bourg	Coût total : 110 248 € Coût subventionnable : 100 731 € Plafonné à 67 107 €	20 934 € 31.19%	Département : 22 184 € Cme : 67 130 €
Cdc Plaine Sud de Caen (14)	CPI : Paysagement et aménagement du carrefour de la zone d'activités sur la commune de Bourguébus	Coût total 104 831 € Coût subventionnable : 82 408 €	24 722 € 30%	Département : 24 040 € Cme : 56 069 €
Cme de Banneville-sur-Ajon (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : restauration de l'église	43 850 €	8 805 € 20.08%	Etat : 4 350 € Département : 21 925 € Cme : 8 770 €
Cme de Bonnemaison (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : Aménagement du parking de la salle des fêtes	110 000 €	29 000 € 26.36%	Département : 26 400 € Cme : 54 600 €
Cme d'Epinay-sur-Odon (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : Aménagement de la traverse du bourg	180 000 €	36 000 € 20%	Département : 46 700 € Cme : 97 300 €
Cme de Longvillers (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : changement du beffroi et de quatre abat-sons sur l'église	22 563 €	4 520 € 20.03%	Département : 11 300 € Cme : 6 743 €
Cme de Maisoncelles-sur-Ajon (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : réfection d'un versant de la couverture de l'église	7 232 €	1 460 € 20.19%	Département : 3 650 € Cme : 2 122 €
Cme de Torteval-Quesnay (14)	CPI de la cdc de Villers-Bocage : restauration de l'église	135 000 €	26 880 € 19.91%	Etat : 22 000 € Département : 30 500 € Cme : 55 620 €
Cme de Roullours (14)	CPI de la cdc de Vire : Illumination de l'église	13 029 €	6 500 € 49.89%	Cme : 6 529 €
Cme d'Isigny Le Buat (50)	CPI : Aménagement de l'entrée nord du bourg de Les Biards	Coût total : 107 945 € Coût subventionnable : 95 899 €	31 966 € 1/3	Etat (DGE) : 12 200 € Cme : 63 779 €
Cme d'Isigny Le Buat (50)	CPI : Aménagement du bourg de Charlandrey	Coût total 35 783 € Coût subventionnable : 33 574 €	11 191 € 1/3	Etat (DGE) : 7 100 € Cme : 17 492 €
Cdc du Pays Fertois (61)	CPI : Aménagement d'un parking aux abords du collège Jacques Brel sur la commune de la Ferte-Macé	195 403 €	80 000 € 40.94%	Etat (DGE) : 39 081 € Cdc : 76 322 €
Cdc du Pays Fertois (61)	CPI : Aménagement de la traverse, des abords de l'église et du manoir sur la commune de Joue-du-Bois	Coût total 289 256 € Coût éligible : 280 810 €	80 000 € 28.49%	Etat (DGE) : : 92 882 € Cdc : 116 374 €
Cme de Beauchêne (61)	CPI de la cdc du Pays de Tinchebray : deuxième tranche de l'aménagement touristique	Coût total 62 500 € Coût subventionnable : 51 630 €	10 326 € 20%	Etat (DGE) : 14 570 € Cme : 37 604 €

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-45

sur l'aménagement du territoire : Etudes et planification

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « SRADT » de 900 000 € votée en 2006, au titre des études et de la planification, un dossier « Partenariat avec l'IUT d'Alençon », d'un montant de 4 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 4 000 € à l'IUT d'Alençon, au titre du développement du partenariat associant le département « Gestion urbaine » aux travaux et projets de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer avec l'IUT d'Alençon, la convention instituant ce partenariat ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-46

**sur l'aménagement du territoire : appel à projets du Gouvernement pour la
labellisation de « pôles d'excellence rurale »**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 7 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS), 2 abstentions (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'adopter, dans le cadre de l'appel à projets du Gouvernement pour la labellisation de « pôles d'excellence rurale », le principe d'un soutien de la Région aux opérations inscrites dans un pôle d'excellence rurale labellisé porté par un Pays ou un Parc Naturel Régional, selon des modalités qui seront définies ultérieurement ;

- de réserver sur les crédits de la politique préfigurative des futurs contrats de pays inscrits au chapitre 935, un financement de 30 000 € qui sera réparti sous forme de subventions forfaitaires de 3 000 € aux structures porteuses des Pays et Parcs Naturels Régionaux sollicitant l'aide de la Région pour la préparation des dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projet.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-47

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP de 66 000 000 € votée en 2006, sur le chapitre 902, pour « l'adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », les dossiers suivants :

° au titre de la poursuite des programmes antérieurs

- 3 135 000 € en complément pour l'extension et la restructuration de locaux au lycée « Jean Monnet » à Mortagne au Perche,

° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 5 000 € en complément pour la rénovation des façades et des locaux dans le bâtiment de l'internat au lycée « La Roquette » à Coutances (études),

- 70 000 € en complément pour la réfection de la couverture au lycée « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg-Octeville,

- 15 000 € en complément pour la réfection des toitures de bâtiments au lycée « Louis Liard » à Falaise (études),

- 20 000 € pour la rénovation de la voirie et des espaces extérieurs au lycée « Malherbe » à Caen (études),

- 38 000 € pour la réalisation d'un hall agro-équipement au lycée agricole « Le Robillard » à Saint Pierre sur Dives,

- 30 000 € pour la mise en conformité de l'alarme incendie au lycée « Jean Rostand » à Caen,

- 15 000 € pour la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « STL » au lycée « Jean Rostand » à Caen (études),

- 150 000 € pour la réfection du vestiaire agents de barrière d'entrée, de voirie et plafond de chaufferie au lycée « Jean Rostand » à Caen,

- 50 000 € pour l'extension du CDI au lycée « Charles Tellier » à Condé sur Noireau,

- 50 000 € en complément pour l'extension de la salle à manger du service de restauration et la réfection des escaliers extérieurs au lycée « Henri Cornat » à Valognes,

- 12 000 € pour l'aménagement du parking et la modification des garages à vélos au lycée « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô (études),

- 250 000 € pour la création d'une salle polyvalente au lycée « Julliot de la Morandière » à Granville,

- 15 000 € pour les aménagements extérieurs au lycée « La Roquette » à Coutances (études),

- 30 000 € pour l'installation de l'infirmerie dans le bâtiment principal au lycée « Le Verrier » à Saint-Lô,

- 30 000 € pour l'installation d'un 2^{ème} ascenseur pour personne à mobilité réduite dans le bâtiment scientifique au lycée « Charles-François Lebrun » à Coutances,

- 15 000 € pour la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filières « STL » au lycée « Emile Littré » à Avranches (études),

- 30 000 € pour la construction d'un internat au lycée maritime et aquacole de Cherbourg-Octeville (études),

- 40 000 € pour l'extension de locaux d'enseignement au lycée hôtelier « Maurice Marland » à Granville (études),

- 30 000 € pour la construction d'un internat et l'aménagement d'un lieu de vie au lycée « Robert de Mortain » à Mortain (études),

- 20 000 € pour la mise en conformité des ateliers de chaudronnerie au lycée « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg-Octeville (études),
- 100 000 € pour la création d'une salle polyvalente au lycée « Maréchal Leclerc » à Alençon,
- 30 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures au lycée « Marcel Mézen » à Alençon,
- 50 000 € pour la remise à niveau des équipements d'alarme et des systèmes de sécurité incendie dans les lycées de Basse-Normandie,
- 20 000 € pour engager l'opération relative aux études dans les lycées de Basse-Normandie,
- 30 000 € pour engager l'opération relative aux travaux urgents dans les lycées de Basse-Normandie ;

* sur l'AP de 6 100 000 € votée en 2006 pour « les équipements des établissements publics » les dossiers suivants :

- 233 000 € pour des équipements pédagogiques,
- 49 300 € pour le service général ;

• d'attribuer :

® sur le chapitre 902 du budget de la Région

* au titre des équipements,

- 15 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,
- 5 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

® sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 7 subventions conformément à l'annexe IV,

* au titre de la politique éducative :

- 2 subventions dans le cadre des projets pédagogiques, colloques dont séjours à l'étranger des lycéens et élèves de BTS, conformément à l'annexe V,
- 20 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe V ;

• de réserver, sur le chapitre 932 du Budget de la Région pour 2006, au titre des grosses réparations et interventions urgentes :

- 39 800 € pour engager l'opération relative à des études dans les lycées de Basse-Normandie,
- 29 800 € pour engager l'opération relative aux travaux urgents de sécurité dans les lycées de Basse-Normandie,

- de renoncer à l'acquisition approuvée par délibération n° 00-378 du 21 juillet 2000, de l'ensemble immobilier jouxtant le lycée « Louis Liard » à Falaise appartenant à l'Association d'Education, de Formation et de Culture du Diocèse de Bayeux dans les conditions figurant dans l'acte de renonciation joint en annexe ;

- de prendre acte de l'arrêté préfectoral visant la liste des 16 lauréates du prix de la vocation scientifique et technique des Jeunes Filles (800 €) attribué par la Région et joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'acte de renonciation en la forme administrative pour l'opération précitée, conformément au projet joint en annexe,

- la convention prévoyant la participation financière de la Région à la publication des actes du Colloque National de l'Association Française des Administrateurs de l'Education organisé à Caen les 17, 18 et 19 mars 2006,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-48

sur le fonds commun du service hébergement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 5 subventions pour un montant global de 35 400 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-49

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, conformément au tableau joint en annexe :

- de procéder à la désignation de la deuxième personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux ;
- de donner un avis favorable aux propositions de l'Inspecteur d'Académie du Calvados, concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-50

sur la décentralisation : convention EPLE/Région

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention-cadre EPLE/Région prévu à l'article 82 du titre IV de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec chaque EPLE cette convention cadre.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-51

sur l'enseignement supérieur : opérations d'investissement hors contrat de Plan Etat-Région

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- * sur l'AP « opérations diverses » de 809 720 € votée en 2006 un dossier d'un montant de 541 220 € pour le fonds de soutien aux enseignements scientifiques et technologiques universitaires et aux écoles d'ingénieurs,

- * sur l'AE « aide au démarrage » de 267 000 € votée en 2006 un dossier d'un montant de 100 000 € pour l'Ecole de Management de Normandie ;

- d'attribuer :

3sur le chapitre 902 du budget de la Région

- * au titre du fonds de soutien aux enseignements scientifiques et technologiques universitaires et aux écoles d'ingénieurs

- à l'Université de Caen Basse-Normandie :

- 221 052 €, dont 152 450 € en faveur des UFR et autres composantes (hors IUT) et 68 602 € en faveur de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg,
- 9 156 € pour l'IUT d'Alençon,
- 27 450 € pour l'IUT de Caen,
- 16 776 € pour l'IUT de Cherbourg-Manche,
- 68 602 € à l'ENSICAEN, (inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006),
- 68 602 € à l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon,
- 68 602 € à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction d'Epron,
- 30 490 € à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres,
- 30 490 € à l'Institut National des Sciences et Techniques de la Mer ;

3sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- * au titre des opérations de fonctionnement diverses

- 100 000 € à l'Association de Préfiguration du GIP Ecole de Management de Normandie, au titre de l'aide au démarrage, pour la mise en place de plusieurs formations,
- 60 980 € à l'ERREFOM, au titre de la participation régionale à l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS),
- 6 000 € à l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter-Ages, pour sa politique de publication,

- * au titre de la poursuite de l'aide en faveur des associations de promotion et de soutien aux sites universitaires délocalisés

- 15 240 € à l'Association pour le Développement et la Promotion de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Appliquée dans le Nord-Cotentin (ADPESRANC) sise à Cherbourg,

- 15 240 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur à Saint-Lô, sise à Saint-Lô,
- 30 500 € à l'Association pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur dans le Bocage et le Pays d'Auge, sise à Vire,
- 15 240 € à l'Association pour la Promotion et la Gestion du site d'Alençon-Damigny, sise à Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-52

sur l'enseignement supérieur : Opérations inscrites au CPER 2000-2006

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « U3M » de 5 235 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 3 000 € pour l'achèvement de l'opération d'extension des locaux pour les travaux pratiques de l'UFR de Sciences Campus II ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-53

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales - subventions

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du 1^{er} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement aux établissements dispensant des formations sociales initiales, conformément à l'article 54 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 188 000 € à l'Institut de Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix Rouge Française sis à Alençon,

- 538 750 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS), organisme gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) sis à Hérouville Saint Clair,

- * au titre du 1^{er} acompte de la subvention annuelle de fonctionnement pour les formations paramédicales délivrées par des écoles ne relevant pas d'un centre hospitalier, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 211 000 € à l'Institut des formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix rouge Française sis à Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-54

sur l'enseignement supérieur : Bourses sanitaires et sociales - recours

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formations sanitaires et sociales » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 50 070 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations en travail social et paramédical et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 50 070 € dont :

- 15 374 € au titre des bourses sociales,
- 34 696 € au titre des bourses paramédicales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-55

sur la recherche et l'innovation : orientation, soutien et expertise des Pôles, Réseaux et équipes de recherche

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, au titre de la recherche, un dossier « Fonds Régional de Recherche et Développement » d'un montant de 200 350 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* pour la réédition 2005 du « Guide du doctorant à l'Université de Caen » :

- 350 € à l'Association APIDoC,

* dans le cadre de l'aide exceptionnelle 2006 apportée au programme CORRODYS :

- 60 000 € à l'Université de Caen, pour l'ERPCB,

- 140 000 € au CRITT BNC ;

- d'accorder aux bénéficiaires :

- un délai d'un mois à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit,

- un délai d'un an compter de la signature de la convention, pour réaliser les dépenses ;

- de prendre en compte les dépenses à partir du 1^{er} janvier 2006, pour le Programme CORRODYS (Centre de Corrosion Marine et Biologique) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-56

sur la recherche et l'innovation : Innovation, Interface Recherche - entreprises

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, au titre de la recherche, un dossier « Pôle biologie et agrobioindustrie » d'un montant de 23 787,5 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, dans le cadre de l'appel à projets 2002 du pôle agrobioindustrie, pour la participation de la Région au projet intitulé « Etude des écosystèmes microbiens « technologiques » et d'altérations de cidres », les subventions suivantes :

- 12 387,5 € à l'ADRIA Normandie,

- 11 400 € à l'Université de Caen pour le LME (Laboratoire de Microbiologie de l'Environnement) ;

- d'accorder aux bénéficiaires :

- un délai d'un mois, à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit,

- un délai d'un an, à compter de la signature des conventions pour réaliser les dépenses ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-57

sur la recherche et l'innovation : transfert de technologie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, au titre de la recherche, les dossiers suivants :

- 95 070 € au titre du Potentiel Humain,
- 105 000 € au titre du soutien aux CRITT,
- 560 000 € au titre du soutien aux structures de diffusion technologique,
- 137 204 € au titre du soutien aux réseaux ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 95 070 € au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire ayant une activité de recherche appliquée ou finalisée, conformément à l'annexe 1,

- 105 000 € au titre du soutien aux CRITT, conformément à l'annexe 2,

- 697 204 € au Centre des Technologies Nouvelles (CTN) dont :

- . 560 000 € au titre du soutien aux structures de diffusion technologique pour le fonctionnement du CTN,

- . 137 204 € au titre du soutien aux réseaux pour le fonctionnement du RDT de Basse-Normandie ;

- d'accorder un délai d'un mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-58

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 3 440 000 € votée en 2006 pour le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, les dossier suivants :

- 310 000 € pour le programme « Contrats d'objectifs et de Partenariats »,

- 9 771 € pour le programme « Accompagnement de structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 327 771 €, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'objectifs et de partenariat – structures d'accueil, d'information et d'orientation

- 310 000 €, sur 4 ans, à l'Association Régionale pour le Développement de l'Emploi et des Formations dans les Industries Alimentaires pour mener à bien ses projets collectifs et ses initiatives en ingénierie de formation,

- * au titre des structures d'accueil, d'information et d'orientation

- 8 000 € à l'Association Carrières 2000 pour l'organisation du 18^{ème} Forum des Métiers et des formations à la Halle de la Cité de la Mer à Cherbourg-Octeville,

- * au titre de l'accompagnement de structures de formation et le développement de l'ingénierie pédagogique

- 9 771 € à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres pour 567 journées/enseignants de formation dont 35 spécifiques au nouveau programme de vie sociale et professionnelle pour les formation préparant à un CAP ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-59

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 71 600 € pour le programme « accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- de verser sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une subvention de 71 600 € au Fonds Académique Mutualisé, représenté par l'ordonnateur du lycée « Victor Hugo » à Caen, pour accompagner la démarche de certification « GRETA PLUS » pour les GRETA proposant des formations sur mesure en réponse aux attentes et aux besoins de leurs clients ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-60

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 2 000 000 € votée en 2005 au titre du Contrat d'objectifs et de moyens relatif au développement de l'apprentissage, un dossier d'un montant de 241 606 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'apprentissage, pour un montant global de 15 776 521 ?83 € les subventions suivantes :

- * au titre du fonctionnement des CFA

- 15 727 777 € au titre du 2^{ème} acompte de la subvention de fonctionnement 2006, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du Fonds Social des Apprentis

- 28 059,61 €, conformément à l'annexe 2,

- * au titre de l'aide aux jeunes apprentis handicapés

- 2 700,00 € à l'EPLFPA de Coutances, gestionnaire du CFA agricole annexé, pour un jeune,

- 4 326,66 € à l'Association pour la formation dans le bâtiment et les travaux publics de l'Orne, gestionnaire du CFA Roger Ducré, pour trois jeunes,

- 13 658,56 € à l'Institut Interconsulaire Interprofessionnel des Formations Alternées de l'Orne, gestionnaire du CFA 3 IFA d'Alençon, pour dix jeunes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-61

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT,
MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL,
PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, pour un montant global de 380 861,16 €, les subventions suivantes :

- * au titre des formations préparatoires

- 76 966,40 €, conformément à l'annexe 1,
 - 108 825,00 € à l'IRSA pour son activité de prévention à la santé 2005/2006 dans les trois départements et l'intervention d'un psychologue durant les examens de santé dans le Calvados ;

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 134 444,76 €, conformément à l'annexe 2,

- * au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs :

- 60 625 € à la PAIO de Vire ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 ;

- d'approuver l'ouverture d'une nouvelle antenne AFB de l'ACSEA à Honfleur ;

- d'autoriser :

- l'ACSEA, au titre de son programme de lutte contre l'illettrisme, à implanter une nouvelle antenne AFB à Honfleur,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-62

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Formation tout au long de la vie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 9 170 000 € votée en 2006, pour la formation professionnelle continue, les dossiers suivants :

- 455 000 € pour le programme « Promotion individuelle »,
- 1 723 € pour le programme « Financements individuels »,
- 40 000 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 33 340 € pour le programme « Installation en agriculture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de la formation tout au long de la vie, pour un montant global de 530 063 €, les subventions suivantes :

- * au titre de la promotion individuelle :

- 455 000 € au CNAM pour son programme d'actions 2006,

- * au titre des financements individuels :

- 1 723 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs » :

- 40 000 € à l'ACTEA pour la mise en œuvre de son programme de formation professionnelle,

- * au titre du programme « Installation en agriculture » :

- 33 340 € au Centre Régional de la Propriété Forestière pour la mise en œuvre de journées de formations destinées aux propriétaires forestiers privés ;

- de modifier la délibération n° 05-649 du 16 septembre 2005 comme suit :

- * au titre du programme « Financements individuels »

la subvention de 4 950 € accordée à l'Institut des Sports Mécaniques pour la prise en charge d'une formation de mécanicien de compétition option automobile est transférée à la SARL FLETCHER, entité juridique support pour cette formation ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-63

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : dépenses spécifiques F.S.E.

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de mobiliser du Fonds Social Européen dans le cadre des actions mises en œuvre par la Région, pour les montants minima suivants :

- 2 298 750 € au titre de l'objectif 2, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 4 721 250 €,
- 19 873 € au titre de l'assistance technique FSE objectif 2, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 39 746 €,
- 28 750 € au titre de l'assistance technique FEDER objectif 2, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 57 500 €,
- 2 694 254 € au titre de l'objectif 3, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 5 388 508 €,
- 52 623 € au titre de l'assistance technique objectif 3, correspondant à un montant d'actions éligibles estimé à 105 246 € ;

• d'autoriser :

- l'affichage de ces sommes dans la maquette régionale du FSE, qui sera établie au début de l'année 2006,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-64

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, un dossier d'un montant global de 1 590 765 € pour l'apprentissage ;

- d'attribuer, au titre de l'apprentissage, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 1 590 765 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale concernant :

- la subvention de 167 693,92 € accordée par délibération n°02-307 du 17 mai 2002 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg et du Nord Cotentin pour l'aménagement et la réhabilitation de locaux à Tourlaville et en conséquence de prolonger le délai imparti pour autoriser le versement du solde de la subvention jusqu'au 31 mars 2006,

- la subvention de 102 903 € accordée par délibération n°02-465 du 12 juillet 2002 à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics du Calvados, gestionnaire du CFA Jean Hochet à Caen, et en conséquence de prolonger le délai imparti pour autoriser le versement du solde de la subvention jusqu'au 3 septembre 2007,

- de modifier la délibération n° 02-732 du 15 novembre 2002 comme suit :

la subvention de 73 316 € accordée au groupe PROMOTRANS pour son CFA, est transférée à la SCI OUEST TRANSBAT, propriétaire et gestionnaire des biens immobiliers de ce groupe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-65

sur la formation professionnelle continue : marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-66

sur l'action culturelle : Pass Jeune

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du Pass Jeune, une subvention de 340 € au Lycée « Paul Cornu » de Lisieux pour le transport des élèves ayant assisté à la représentation réservée aux scolaires, de « L'Amour médecin / Le Sicilien » ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-67

sur l'action culturelle : soutien au spectacle vivant

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant » une subvention de 22 750 €, à la Compagnie du Théâtre du Champs Exquis (Blainville Sur Orne), conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Compagnie du Théâtre du Champs Exquis (Blanville-sur- Orne)	Festival 2006 Ribambelle : jeune public. Spectacles : pièces de théâtre, marionnettes conte musical (1 ^{er} mars au 7 avril 2006)	127 458 €	22 750 €	13 500 €	5 300 € (Calvados)	32 500 € (Communauté d'Agglomération Caen la Mer)	5 000 € (ONDA) 5 000 € (ODIA) 6 500 € (CRL) 1 500 € (partenaires) 35 408 € (fonds propres et ventes)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-68

sur l'action culturelle : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 1 898 000 € voté en 2006 au titre de la culture, un dossier « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » d'un montant de 15 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional » une subvention de 15 000 € à la Fédération Internationale pour la Musique Chorale (FIMC), pour l'acquisition de matériels et la réalisation de travaux dans le cadre de son implantation en Basse-Normandie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (référence des règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le Secrétaire Général ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-69

sur l'action culturelle : soutien aux musiques actuelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », une subvention de 90 000 € à l'association EUREKA, pour la programmation 2006 de la scène de musiques actuelles « La Luciole » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-70

sur la culture : convention triennale d'objectifs artistiques et culturels - Scène de Musiques Actuelles Big Band Café à Hérouville-Saint-Clair

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale d'objectifs artistiques et culturels 2006, 2007 et 2008, jointe en annexe, entre l'Etat, le Conseil Régional, la ville d'Hérouville-Saint-Clair et l'Association pour le Développement Musical d'Hérouville (A.D.M.H.) concernant la labellisation du Big Band Café en « Scène de Musiques Actuelles »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-71

sur l'action culturelle : Communauté de Communes de la Hague - aide économique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en œuvre par la Communauté de Communes de la Hague, d'une aide économique à la production du documentaire de Rémy MAUGER intitulé « Paul dans sa vie », sachant qu'il appartiendra à la Communauté de Communes de la Hague de vérifier que son projet d'aide soit conforme à la législation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-72

sur l'action culturelle : opérations exceptionnelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations exceptionnelles » de 1 925 625 € votée en 2006 au titre de la culture, un dossier d'un montant de 23 767,39 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 767,39 € à la commune de Sarceaux pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux de restauration de l'église,

- 12 000 € à la commune de Tessy sur Vire pour la réfection des toitures de l'église et de la salle des fêtes ;

- de modifier la délibération n° 01-495 du 13 Juillet 2001 comme suit :

- la subvention de 38 112,25 €, attribuée à la Commune de Sarceaux, pour la restauration de la toiture de l'église, de la mairie et du presbytère est ramenée à 26 345,86 €, le coût de l'opération ayant été diminué ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées ou d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-73

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, au titre de la politique Jeunesse et Sports, un dossier d'un montant de 30 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € à l'Association Sportive de Cherbourg-Octeville Basket Ball, pour la saison 2005/2006 des équipes Nationale 2 masculine et Nationale 3 féminine ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-74

sur l'Etablissement Public Foncier de Normandie : convention de renouvellement urbain du site Wonder à Lisieux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention de renouvellement urbain du site Wonder à Lisieux en date du 3 mars 2003, sans modification de la participation financière des partenaires,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-75

**sur l'Etablissement Public Foncier de Normandie : opération « interface ville/port » -
création d'une pépinière d'entreprises dans le secteur du nautisme à Caen**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 77 320 € pour l'opération « interface ville/port » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 77 320 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, pour la réalisation de la première tranche de l'opération « interface ville/port » relative à la création d'une pépinière d'entreprises pour le secteur du nautisme à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention établie entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Conseil Régional de Basse-Normandie prévoyant notamment un versement de la participation régionale à hauteur de 30 % de son montant à la signature de la convention et le versement d'acomptes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-76

sur la rénovation urbaine : Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville - Aqueduc de la Divette

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 258 804 €, pour le programme de la rénovation urbaine de la ville de Cherbourg-Octeville ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 258 804 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg, représentant un taux d'intervention de 30 % du coût total HT estimé à 862 680 €, pour le comblement de l'aqueduc de la Divette ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-77

sur la rénovation urbaine : Ville d'Ifs - requalification de l'entrée de ville et aménagement d'un parc urbain entre les quartiers de l'Europe et du Canada

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 170 901,91 € pour le programme « rénovation urbaine » ;

• de modifier la délibération n° 05-1002 en date du 16 décembre 2005 comme suit :

- la subvention de 477 000 € HT attribuée à la Communauté d'Agglomération de Caen-la-Mer pour la phase 1 de la requalification de l'entrée de la ville d'Ifs est ramenée à 306 098,09 € HT ; la réalisation d'une passerelle piétonne en encorbellement sur le pont du périphérique étant retirée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-78

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, pour la politique régionale en faveur du logement, les montants suivants :

- 55 064 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs »,

- 6 518 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 55 064 €, conformément au tableau joint en annexe I ;

- un montant global de subventions de 6 518 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE I
(CP du 27 janvier 2006)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée
M. BARBAROUX Olivier-Valais 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise	1	0	2 793 €	140 € (5 %)
Indivision d'Audiffret-Pasquier- A l'attention de Mme D'Audiffret-Pasquier- Sassy – 61570 ST CHRISTOPHE LE JAJOLET	OPAH d'Argentan	1	0	38 851 €	1 943 € (5 %)
M. et Mme MACE Gilbert – La Grande Coispellière – 61550 GAUVILLE	OPAH La Ferté Fresnel	1	1	57 772 € Plafonné à 45 000 €	4 500 € - 3 995 € (CP du 16-01-2004) = 505 € d'engagement complémentaire
Mme TEILLET Raymonde-La Foucaudière-61190 TOUROUVRE	OPAH de Longny-au-Perche	1	1	32 360 €	3 236 € (10 %)
Mme DE PANAFIEU Béatrice –28 Rue des Graviers – 92200 NEUILLY SUR SEINE	OPAH d'Argentan	1	1	24 590 €	2 459 € (10 %)
M. et Mme PIGNE Daniel – 4 Rue Guizot 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	1	1	20 512 €	2 051 € (10 %)
Mme JAMET Françoise – 6 Place du Champ de Foire – 14430 DOZULE	OPAH de Lisieux	1	1	14 791	1 479 € (10 %)
Mme BARILLER Danielle – 9 bis rue Dubais – 27000 EVREUX	OPAH de Lisieux	1	0	16 576 €	829 € (5 %)
M. et Mme PAIN Franck – 14 Rue du Tour de Ville – 14210 SAINTE HONORINE DU FAY	OPAH d'Hérouville-St-Clair	1	0	11 816 €	591 € (5 %)
M. et Mme MAKSUD Guy – 8 Rue Jean Delamarre- 14230 ISIGNY SUR MER	OPAH d'Hérouville-St-Clair	1	0	13 265 €	663 € (5 %)
Mme LECOURT- LAUGEOIS Françoise- Chemin des Romains- 14340 BEAUFOUR-	OPAH du Canton de Cambremer	1	0	30 416 €	1 507 € (5 %)

DRUVAL					
--------	--	--	--	--	--

**ANNEXE I (suite 1)
(CP du 27 janvier 2006)**

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée
M. et Mme PHILIPPE Paul – Cour Bernière – 14340 BEAUFOUR-DRUVAL	OPAH du Canton de Cambremer	1	1	34 689 €	3 469 € (10 %)
M. LEPAISANT Guy RD 16 – 14340 REPENTIGNY	OPAH du Canton de Cambremer	1	1	35 305 €	3 531 € (10 %)
M. et Mme GREFFIER Jean-Claude – 6 Rue Froide – 14980 ROTS	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	14 757 €	738 € (5 %)
M. et Mme LAMIDEY Daniel – Hameau Saint-Clair- 14430 GOUSTRANVILLE	OPAH du Canton de Cambremer	1	1	37 400 €	3 740 € (10 %)
Mme SERRA Pascale 4 Rue Pasteur – 14460 COLOMBELLES	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	4 742 €	237 € (5 %)
M. BURBOT Jean-Louis – 323 Quartier des Belles Portes – 14200 HEROUVILLE-ST-CLAIR	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	8 433 €	422 € (5 %)
M. et Mme HAMON Jean-Pierre – 3 Rue du Vieux Puits- 14320 LAIZE-LA-VILLE	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	9 478 €	474 € (5 %)
M. et Mme GOBBE Jacques – 2 Impasse du Pressoir – 50470 CANISY	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	752 €	38 € (5 %)
M. et Mme GAUTIER Gilles – 24 Rue de Norrey – 14000 CAEN	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	5 037 €	282 € (5 %)
M. LA TORRE Philippe – 2 Rue de la Mairie – 56250 ELVEN	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	14 483 €	724 € (5 %)
M. BEAUFILS Thierry 25 rue de Savoie – 14123 IFS	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	6 904 €	345 € (5 %)
M. et Mme SCAMPS Georges – 43 Bd du 1 ^{er} Chasseur- 61000 ALENCON	OPAH d’Hérouville-Saint-Clair	1	0	14 845 €	742 € (5 %)

ANNEXE I (suite 2)
(CP du 27 janvier 2006)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Nombre de logements vacants depuis plus de 12 mois	Montant Dépenses subventionnables	Aide de la Région sollicitée
Mme LEVAVASSEUR Françoise – 11 Rue Ferrer – 92240 L'HAY LES ROSES	OPAH d'Hérouville-Saint-Clair	1	0	11 345 €	568 € (5 %)
M. et Mme LEPELTIER Bruno 14 Rue Colbert – 14112 BIEVILLE BEUVILLE	OPAH d'Hérouville-Saint-Clair	1	0	3 750 €	188 € (5 %)
M. et Mme DURIEZ Yves – 13 Rue Robert Le Magnifique – 14000 CAEN	OPAH d'Hérouville-Saint-Clair	1	0	10 230 €	512 € (5 %)
M. et Mme BILLON René – 3 Logis du Bord de Sèvre – 44190 CLISSON	OPAH d'Hérouville-Saint-Clair	1	0	1 658 €	83 € (5 %)
SCI 12 rue du Docteur Degrenne – A l'attention de M. Mahler Philip – Les Ecluses – 14270 STE MARIE AUX ANGLAIS	OPAH de Lisieux	6	6	169 179 €	16 918 € (10 %)
SARL GLB Entreprise- A l'attention de M. BUTEL Gérard – 52 Bis route de Paris – 14100 LISIEUX	OPAH de Lisieux	3	2	26 600 €	5 320 € (10 %) et 1 330 € (5 %)

ANNEXE II
(CP du 27 janvier 2006)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Montant Dépenses subvention nables	Aide de la Région sollicitée
M. et Mme CONTROU Alain – Les Gouptières 61290 BIZOU	OPAH de Longny-au-Perche	1	13 000 €	650 € (5 %)
Mme MOREAU Marguerite – 66, rue de Nogent – 61130 BELLEME	OPAH du Pays Béllemois	1	2 116 €	106 € (5 %)
M. et Mme AUBERT Xavier – 8 Lotissement de la Chesnaie – 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	OPAH de la Communauté de communes du Pays d'Andaine et de Bagnoles	1	6 458 €	323 € (5 %)
M. et Mme MARY Robert – Le Petit Sablon – 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	OPAH du Val d'Huisne	1	2 768 €	138 € (5 %)
M. et Mme DOUBLET Henri – Le Lioux – 61140 JUVIGNY SOUS ANDAINE	OPAH de la Communauté de communes du Pays d'Andaine et de Bagnoles	1	13 000 €	650 € (5 %)
Melle FOUCHER Cendrine – 14 Rue de la Chaussée – 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	13 000 €	650 € (5 %)
Mme COSKER Henriette – 8 Bd Victor Hugo – 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	11 000 €	550 € (5 %)
M. et Mme TRICOTET Emile – 24 Rue du Collège – 61260 LE THEIL	OPAH du Val d'Huisne	1	11 713 €	586 € (5 %)
M. et Mme PICQUET Bernard – 18 Rue Fernand Léger – 61200 ARGENTAN	OPAH d'Argentan	1	2 013 €	101 € (5 %)
Mme LEBRAY Marie- Louise – Les Arpents des Alleux – 61130 BELLOU-LE- TRICHARD	OPAH du Val d'Huisne	1	3 583 €	179 € (5 %)
M. et Mme VALLEE Fernand – Les Mottages – 61260 CETON	OPAH du Val d'Huisne	1	4 357 €	218 € (5 %)

ANNEXE II (suite)
(CP du 27 janvier 2006)

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Nom et adresse du bénéficiaire	OPAH (localisation des logements)	Nombre de logements	Montant Dépenses subvention nables	Aide de la Région sollicitée
Mme GRUDE Marie-Josephe – 6 rue de la Bissonnière – 61260 LA ROUGE	OPAH du Val d’Huisne	1	3 766 €	188 € (5 %)
M. DELANGE Fabrice et Melle VIEILPELLE Cécilia – 2 route de Tercei – 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	7 956 €	398 € (5 %)
M. GARCIA Emmanuel – 11 Rue St Martin – 28400 TRIZAY COUTRETOT ST SERGE	OPAH du Val d’Huisne	1	13 000	650 € (5 %)
Melle YAHIAOUI Hanen – 22 rue Jean-François Millet- 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	6 087 €	304 € (5 %)
Mme DUCHESNE Colette – 7 Venelle des Champs-1 ^{er} étage-Logt 13 – 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	3 791 €	190 € (5 %)
M. VRIGNY Bernard – 6 rue de Coulandon – 61200 ARGENTAN	OPAH d’Argentan	1	3 931 €	197 € (5 %)
M. LESCAUT Laurent Les Jubauderies 61260 MALE	OPAH du Val d’Huisne	1	3 800 €	190 € (5 %)
M. et Mme TRANCHANT Georges – 20-22 Rue du Clos – 61130 ST GERMAIN DE LA COUDRE	OPAH du Val d’Huisne	1	5 008 €	250 € (5 %)

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-79

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées - aide à l'acquisition de matériel et aménagements de logements

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, au titre du programme « Santé et Territoires » :

- sur l'AP « Aide individuelle aux personnes handicapées » de 210 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 187,18 €,

- sur l'AP « Aides aux établissements scolaires accueillant des handicapés » de 18 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 5 500 € pour le Lycée Augustin Fresnel à Caen ;

- d'autoriser le Site à la Vie Autonome du Calvados à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation de 125 000 € ;

- d'attribuer :

* sur le chapitre 904 du Budget de la Région :

- 13 187,18 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 5 500 € au Lycée Augustin Fresnel à Caen, pour l'intégration des élèves aveugles et déficients visuels lycéens du Calvados ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs,

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises,

- pour le Lycée Fresnel, le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et dates des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le proviseur du lycée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-80

sur la santé et le handicap : actions en faveur des personnes handicapées -
Association HANDIUNI

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Association HANDIUNI » » de 12 000 € votée en 2006, au titre du programme « Santé et territoires », un dossier d'un montant de 12 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 12 000 € à l'Association HANDIUNI, dans le cadre du projet MAGESTRIA ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-81

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 2 913 €, au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarité, les subventions suivantes :

- 1 913 € à la Fondation Bon Sauveur de Picauville, pour la mise en œuvre, le 9 février 2006, en collaboration avec l'Atelier Santé Ville de la Communauté Urbaine de Cherbourg, de la journée « *prévention primaire des conduites suicidaires et promotion de la santé mentale* »,

- 1 000 € à la Délégation Basse-Normandie de l'Association Nationale des Equipements Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce, pour l'organisation les 16 et 17 mars 2006 au Centre des Congrès à Caen, des XXIIIèmes journées nationales de l'ANECAMSP, sur le thème « *Prévoir ? Prévenir ? Protéger ? Préparer ? La prévention précoce, de la conception à la fin de la première année* » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-82

sur l'environnement : parcs naturels et sites

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 474 845 € pour le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, une subvention de 474 845 € pour l'extension de l'Espace découverte des Ponts d'Ouve ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-83

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant de 9 692,80 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- *sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

- 2 152,80 € à l'Association BS2A pour la réalisation d'une étude hydraulique du devenir du bief des Rochers sur la commune de Saint-James,

- 7 540 € au Syndicat de la Vallée d'Aure inférieure pour la restauration d'un barrage et la construction d'un seuil de régulation, respectivement à Ecrammeville et Canchy ;

- *sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 2 659,90 € à la FDPPMA 50 pour le suivi des abondances de juvéniles de saumon,

- 3 506,00 € à la FDPPMA 50 pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur la Vire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier les modalités de versement de la subvention de 12 800 € attribuée à la CATER, prévues dans la délibération n° 05-914 en date du 21 novembre 2005 comme suit :

- le versement se fera en une seule fois, au vu de la délibération et d'un R.I.B. ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-84

sur l'environnement : énergie, air et déchets

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 17 207,50 € ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 6 237,50 € à la Commune des Pieux (Manche) pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour l'élaboration du PLU,

- 5 228 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-2),

- 5 742 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 1 076 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs pour des fiches d'information sur les énergies renouvelables ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 05-1007 du 16 décembre 2005 comme suit :

- la subvention accordée à Monsieur Jean-Luc BERNARD est de 316 € et non de 317 €, le montant total restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-85

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appel à projets -Education au développement durable » de 150 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 17 190 € pour la communication relative au Prix régional du développement durable ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'Education au développement durable, pour un montant total de 5 461,44 €, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Association Rivages de France, correspondant à la cotisation statutaire 2006 de la Région,

- 1 961,44 € à la Commune de Tournaville, pour l'exposition « le milieu humide, un patrimoine extraordinaire », réalisée par la Maison du Littoral et de l'Environnement,

- 1 500 € à la Commission Spéciale et Permanente d'Information près l'établissement COGEMA de la Hague pour des actions de communication 2006 ;

- * de modifier la délibération n° 05-916 en date du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 370 € initialement accordée au Lycée Professionnel « Les Sapins » à Coutances (50), est attribuée au Foyer socio-éducatif de ce même établissement ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier présenté par la commune de Tournaville : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de la Commune de Tournaville et du Foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel « Les Sapins » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-86

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 12 000 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre du 1^{er} semestre 2005, pour 6 jeunes agriculteurs du Département du Calvados s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 540 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-87

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - production
légumière et horticole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 8 462 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 462 € à l'Association Horti-Pépi, pour sa participation au Salon du Végétal 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-88

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et l'appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 4 020 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 4 020 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-89

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - soutien aux petites filières de diversification - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant global de 80 250 €, les subventions suivantes :

* au titre de l'appui au fonctionnement des structures 2005 :

- 12 091 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique, au titre de l'agriculture biologique,

- 4 922 € à l'Association Trait Normand, au titre de la filière cheval,

- 14 552 € à l'Association Horti-Pépi, au titre de la production légumière et horticole,

- 19 474 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole (ARDEC), au titre du cidre et du poiré,

- 9 737 € à l'Association Avi-Normandie, au titre des productions d'accompagnement,

* au titre de l'appui au fonctionnement de la structure pour le suivi de la production ovine 2005 :

- 19 474 € au CIRLVB, au titre des productions d'accompagnement ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-90

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation - Irqua Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et l'appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « démarches qualité et appui aux filières » d'un montant de 52 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 12 000 € à l'Association « Route de l'huître et du pré-salé », pour son programme de manifestations 2006,

- 40 000 € à l'Association Prim'Holstein de la Manche, pour l'organisation du concours national de Cherbourg, dans la limite de 50 % des frais d'alimentation et de réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-81

sur le soutien aux actions de solidarités

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, pour un montant total de 2 913 €, au titre du soutien exceptionnel de la Région aux actions de solidarité, les subventions suivantes :

- 1 913 € à la Fondation Bon Sauveur de Picauville, pour la mise en œuvre, le 9 février 2006, en collaboration avec l'Atelier Santé Ville de la Communauté Urbaine de Cherbourg, de la journée « *prévention primaire des conduites suicidaires et promotion de la santé mentale* »,

- 1 000 € à la Délégation Basse-Normandie de l'Association Nationale des Equipements Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce, pour l'organisation les 16 et 17 mars 2006 au Centre des Congrès à Caen, des XXIIIèmes journées nationales de l'ANECAMSP, sur le thème « *Prévoir ? Prévenir ? Protéger ? Préparer ? La prévention précoce, de la conception à la fin de la première année* » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-82

sur l'environnement : parcs naturels et sites

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 474 845 € pour le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, une subvention de 474 845 € pour l'extension de l'Espace découverte des Ponts d'Ouve ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-83

sur l'environnement : politiques de l'eau et des risques

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Eau et risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant de 9 692,80 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- *sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

- 2 152,80 € à l'Association BS2A pour la réalisation d'une étude hydraulique du devenir du bief des Rochers sur la commune de Saint-James,

- 7 540 € au Syndicat de la Vallée d'Aure inférieure pour la restauration d'un barrage et la construction d'un seuil de régulation, respectivement à Ecrammeville et Canchy ;

- *sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 2 659,90 € à la FDPPMA 50 pour le suivi des abondances de juvéniles de saumon,

- 3 506,00 € à la FDPPMA 50 pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur la Vire ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- *sur proposition du service technique de contrôle,

- *ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier les modalités de versement de la subvention de 12 800 € attribuée à la CATER, prévues dans la délibération n° 05-914 en date du 21 novembre 2005 comme suit :

- le versement se fera en une seule fois, au vu de la délibération et d'un R.I.B. ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-84

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 17 207,50 € ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 6 237,50 € à la Commune des Pieux (Manche) pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour l'élaboration du PLU,

- 5 228 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-2),

- 5 742 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 1 076 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs pour des fiches d'information sur les énergies renouvelables ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 05-1007 du 16 décembre 2005 comme suit :

- la subvention accordée à Monsieur Jean-Luc BERNARD est de 316 € et non de 317 €, le montant total restant inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-85

sur l'environnement : développement durable

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appel à projets -Education au développement durable » de 150 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 17 190 € pour la communication relative au Prix régional du développement durable ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre de l'Education au développement durable, pour un montant total de 5 461,44 €, les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'Association Rivages de France, correspondant à la cotisation statutaire 2006 de la Région,

- 1 961,44 € à la Commune de Tourlaville, pour l'exposition « le milieu humide, un patrimoine extraordinaire », réalisée par la Maison du Littoral et de l'Environnement,

- 1 500 € à la Commission Spéciale et Permanente d'Information près l'établissement COGEMA de la Hague pour des actions de communication 2006 ;

- * de modifier la délibération n° 05-916 en date du 21 novembre 2005 comme suit :

- la subvention de 370 € initialement accordée au Lycée Professionnel « Les Sapins » à Coutances (50), est attribuée au Foyer socio-éducatif de ce même établissement ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour le dossier présenté par la commune de Tourlaville : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers de la Commune de Tourlaville et du Foyer socio-éducatif du Lycée Professionnel « Les Sapins » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-86

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 12 000 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre du 1^{er} semestre 2005, pour 6 jeunes agriculteurs du Département du Calvados s'installant en zone défavorisée ou périurbaine, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 540 € pour les frais de gestion de la mesure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-87

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - production
légumière et horticole - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 8 462 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 462 € à l'Association Horti-Pépi, pour sa participation au Salon du Végétal 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-88

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et l'appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 4 020 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 4 020 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-89

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - soutien aux petites filières de diversification - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour un montant global de 80 250 €, les subventions suivantes :

* au titre de l'appui au fonctionnement des structures 2005 :

- 12 091 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique, au titre de l'agriculture biologique,

- 4 922 € à l'Association Trait Normand, au titre de la filière cheval,

- 14 552 € à l'Association Horti-Pépi, au titre de la production légumière et horticole,

- 19 474 € à l'Association Régionale de Développement de l'Economie Cidricole (ARDEC), au titre du cidre et du poiré,

- 9 737 € à l'Association Avi-Normandie, au titre des productions d'accompagnement,

* au titre de l'appui au fonctionnement de la structure pour le suivi de la production ovine 2005 :

- 19 474 € au CIRLVBN, au titre des productions d'accompagnement ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-90

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation - Irqua Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et l'appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « démarches qualité et appui aux filières » d'un montant de 52 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 12 000 € à l'Association « Route de l'huître et du pré-salé », pour son programme de manifestations 2006,

- 40 000 € à l'Association Prim'Holstein de la Manche, pour l'organisation du concours national de Cherbourg, dans la limite de 50 % des frais d'alimentation et de réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-91

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation -
filère non OGM - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 5 883 € au Réseau Agriculture Durable, pour son programme d'actions et sa participation au Salon de l'Agriculture 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-92

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le CNASEA à verser 39 934,48 € pour les aides aux contrats de parrainage, conformément à l'annexe jointe à partir du crédit certifié disponible par le payeur du CNASEA ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-93

**sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides
à l'emploi durable - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et aux aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 5 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-94

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « études, expertise et prospective » d'un montant de 44 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 41 400 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour le co-financement d'une étude en médecine sportive équine, soit un taux d'aide de 50 % ; le paiement se fera en trois montants de 13 800 € sur trois ans,

- 3 000 € à l'UPRA Normande, pour la réalisation d'une étude sur l'avenir de la race normande face à la réforme de la PAC ; le paiement de la subvention se fera selon les modalités suivantes :

- . un acompte de 50 %, soit 1 500 € pourra être versé sur simple demande,
- . le solde sera payé sur présentation des résultats de l'étude (rapport de fin de stage) et d'un état récapitulatif de dépenses engagées visé par le Président ou le comptable de la structure ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale, afin de permettre le versement du solde de 7 622,45 € de la subvention de 30 489,80 € accordée à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie par délibération n° 97-70 du 21 février 1997 pour une étude sur le développement de la production de viande ovine et de valider définitivement l'acompte déjà versé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-95

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € au Groupement International des Fermes d'Animations Educatives, pour l'organisation de son congrès annuel à Pont-l'Evêque ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-96

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine», d'un montant de 15 631 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 212 € à la SCEA les chevaux de Loran à La Lande de Goulte (Orne), pour la réalisation d'un rond de longe de 18 mètres de diamètre,

- 5 000 € à Madame Emmanuelle COUETIL à Moyon (Manche) , pour la construction d'une piste de trot,

- 419 € à la SCI les Ecuries de Marigny à Carantilly (Manche), pour l'aménagement d'un sol de manège,

- 10 000 € à Monsieur Emmanuel CAVEY à Noyers-Bocage (Calvados), pour la création de deux pistes d'entraînement et d'un marcheur ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ou sur visa du service technique de contrôle, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-97

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n° 02-770 du 15 novembre 2002 :

- la subvention de 122 € initialement attribuée à la SCEA Elevage des Vignons, au titre du programme 2001 de prophylaxie des juments de pur-sang, est transférée à Madame Sabine CHARPENTIER,

* délibération n° 03-349 du 16 mai 2003 :

- la subvention de 61 € initialement attribuée au Haras du Coudray, au titre du programme 2002 de prophylaxie des juments de pur-sang, est transférée à Monsieur Gilbert PROTTI ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-98

**sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien
aux activités périphériques - investissements agroalimentaires**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 334 340 € pour les « Investissements agroalimentaires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 334 340 € à la SAS A'POR - Groupe FRIAL à Bayeux, au titre de divers investissements agroalimentaires, dans le cadre de la création d'un nouveau site de production spécialisé dans l'activité Produits de la Mer ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 2 % sur les montants subventionnables figurant ci-dessous :

Investissements à réaliser	Montants en k€
Aménagement des locaux de production (énergie et réseaux, chaudière industrielle, locaux techniques)	1 160
Ligne d'emballage (matériel de dosage, pesage, encaissage, marquage, de transfert, d'alimentation, de contrôle ; convoyeurs, détecteurs de métaux, trieuses pondérales)	1 420
Ligne de fabrication traiteur (traitement du poisson barattage, matériel de process, de cuisson, dosage, contrôle et pesage)	847
Ligne de cuisson frittage (matériel de préparation enrobage, mélange et cuisson, transfert et chargement)	820
Froid (surgélateur, centrale de froid, réseau)	800
Chambres de stockage en surgelés (chambre 3 000 palettes, chambre 9000 palettes)	11 670
Total	16 717

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-99

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 2 700 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 56 789 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 29 994 € à l'EARL Chevalier à Longuenoë (Orne), pour la réalisation de son projet de transformation et de commercialisation porcine à la ferme,

- 26 795 € à l'EARL de La Chevalerie à Oubeaux (Calvados) pour la réalisation de son projet de transformation et de commercialisation de produits laitiers à la ferme ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-100

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;
- d'affecter sur l'AP « Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole » de 1 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 22 980,50 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant total de 22 980,50 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 23 dossiers du Conseil Général du Calvados, conformément aux tableaux joints en annexe,
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-101

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par la SARL VALENTIN,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-102

sur le patrimoine

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'acte notarié dans le cadre de la construction du C.N.R.T., relatif au raccordement du bâtiment au poste de distribution par une liaison souterraine dans une parcelle située à Epron et appartenant à la Région, à proximité de l'E.S.I.T.C. ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-103

sur le Fonds d'Interventions Régional : Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 7 200 € à l'Association des Anciens Conseillers Régionaux de Basse-Normandie, pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-104

**sur le Fonds d'Interventions Régional : Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux
Régionaux de France**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 5 300 € à l'Assemblée des Conseils Economiques et Sociaux Régionaux de France, correspondant à la cotisation de la Région, pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-105

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 8 500,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation du Carnaval de Granville	Organisation du Carnaval de Granville 2006	6 000,00 €
Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg	Organisation de la 23ème édition du carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg du 7 au 8 avril 2006	2 500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-106

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Comité d'Organisation Paris-Camembert	Organisation de la course cycliste Paris-Camembert le 18 avril 2006	20 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-107

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre du soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 7 500,00 €, les subventions suivantes :

• Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Saint Brice Sous Avranches	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Commune de Saint-Ovin	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Communauté Urbaine d'Alençon	Renforcement du tissu socioculturel alençonnais à partir du redéploiement de savoir-faire	6 000,00 €
Commune de Saint-Loup	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-108

sur les mandats spéciaux

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ce mandat ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REPRESENTATION DU MOIS DE DECEMBRE 2005

Nom	Date	Objet	Lieu
M. BEAUVAIS, Mmes CAUCHY, DUPONT, FERET et FRIGOUT, M. SOUBIEN	du 6 au 9 décembre 2005	1 ^{er} congrès de l'Association des Régions de France	Bordeaux

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-109

sur une garantie d'emprunt : OGEC Notre-Dame de Carentan

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder une nouvelle garantie, à hauteur de 160 000 € (soit 20 %) à l'OGEC Notre Dame de Carentan, pour un emprunt de 800 000 € remboursable sur 15 ans, au taux de 2,90 %, contracté auprès de la Société Générale, pour une opération immobilière de construction d'un nouveau self destiné à accueillir les élèves demi-pensionnaires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-110

sur une garantie d'emprunt : Lycée l'Espérance à TINCHEBRAY

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver le projet d'avenant au contrat de prêt n° 00382 000378318 002 51 souscrit par le lycée l'Espérance à Tinchebray auprès du Crédit Mutuel, avenant dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Capital restant dû : 923 706,75 €,
- Taux fixe : 4,10 %,
- Durée : 15 ans,
- Différé d'amortissement : 12 mois,
- Echéances : 4 trimestres de 9 467,99 € et 56 trimestres de 21 761,30 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-111

sur le personnel : mission d'assistance technique

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter à 11 525 € la limite du montant annuel de remboursement des dépenses relatives aux frais de déplacement liés à la mission d'assistance technique confiée, dans le cadre du projet ASCLEPIOS, à un physicien spécialiste de la recherche et de la technologie ;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-112

sur les marchés

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO, M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. DURON, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;

- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;

- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
DDE 61	61	L.P. « FLORA TRISTAN » de LA FERTE-MACE – Remplacement des menuiseries extérieures.	Travaux	Lot unique : Menuiseries extérieures PVC et acier.	FERMOBA 59652 Villeneuve d'Ascq.	902	143 427,82
DDE 61	61	E.R.E.A. « P. Mendès France » de LA FERTE-MACE – Remplacement des menuiseries extérieures.	Travaux	Lot n° 1 - menuiseries extérieures P.V.C.	M.P.O. Fenêtres 61000 Alençon.	902	123 557,80
				Lot n° 2 - menuiseries acier.	LEBAILLY Fils 61100 Flers.	902	58 840,00
ICADE-G3A	14	Restructuration du service de restauration au lycée Paul Cornu à LISIEUX	Travaux	4 – menuiseries intérieures bois	SEEL – 14100 LISIEUX	902	18 085.70
				6 – carrelage faïence	DELOBETTE – 14760 Bretteville/Odon	902	46 265.48
				9 – plomberie chauffage ventilation	SANICHAUFFAGE – 61200 Argentan	902	217 704.10
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux de mise en place du SSI sur le site de l'ABBAYE AUX DAMES de Caen (dernière tranche)	Travaux	Lot unique	ETDE 14209 Hérouville Saint Clair	903	59 258.23
Sans objet COMMUNICATION	14	Impression du magazine REFLETS	Services	Lot unique	LENGLET 59540 Caudry	930	Minimum : 320 000/an Maximum : 1 280 000/an reconductible 2 fois

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	01 – voirie réseaux divers	COLLET – 14280 AUTHIE	902	77 428.40
				03 – charpente bois lamellé collé	BELLIARD -53120 GORRON	902	32 691.04
				04- couverture zinc	LECAUDEY -50200 COUTANCES	902	39 282.56
				05 - étanchéité	SEB – 14310 VILLERS BOCAGE	902	12 239.20
				06- menuiserie alu, serrurerie, bardage	STAB – 14480 COLOMBELLES	902	47 327.00
				07- menuiserie bois	MENUISERIE de Vire -14370 Bissières	902	16 460.00
				08 – plâtrerie isolation	MENUISERIE de Vire -14370 Bissières	902	27 000.00
				09 – plafonds suspendus	CHATELIER – 14123 Cormelles le Royal	902	10 919.35
				10 - carrelages	LAINÉ -14123 Cormelles le Royal	902	19 624.19
				12 - peinture	GUERIN Peintures – 50300 Avranches	902	9 495.73
				13 – plate forme élévatrice	ALMA – 94370 SUCY EN BRIE	902	12 653.00
				14 – plomberie chauffage, ventilation	SANI CHAUFFAGE – 61200 Argentan	902	71 809.84
				15 - électricité, courants forts faibles	LEVEQUE – 50000 SAINT LO	902	48 202.69

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
DDE 61	61	LYCEE « ALAIN » d'ALENCON – Remplacement de menuiseries extérieures.	Travaux	Lot unique : Menuiseries extérieures PVC et acier.	M.P.O. Fenêtres 61000 Alençon.	902	69 282,82
DDE 61	61	LYCEE « M. DE NAVARRE » d'ALENCON – Remplacement de menuiseries extérieures et ravalement de façades.	Travaux	Lot n° 1 - menuiseries extérieures PVC et acier	M.P.O. Fenêtres 61000 Alençon.	902	214 870,74
				Lot n° 2 – ravalement de façades.	DURAND S.A. 53100 Mayenne.	902	299 990,74
Sans objet DSI	14	Service de téléphonie fixe de la Région Basse-Normandie	Services	Lot 1 – Prestations d'acheminement des communications « départ » vers les services à valeur ajoutée	France TELECOM 45140 St Jean de la Ruelle	930	Minimum : 15 000 / 3 ans Maximum : 60 000 / 3 ans
				Lot 3 – Prestations d'abonnement de lignes numériques ou analogiques, liaisons point à point, services associés aux contrats d'abonnements et prise en compte des débordements	France TELECOM 45140 St Jean de la Ruelle	930	Minimum : 60 000 / 3 ans Maximum : 240 000 / 3 ans

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
Sans objet Education	14	Acquisition de matériels informatiques pédagogiques pour les établissements publics locaux d'enseignement	Fournitures	Lot 3 : Fourniture et mise en œuvre d'équipements mobiles	JLK TELEMATIQUE	902	0
L'avenant a pour objet d'ajouter une nouvelle référence au catalogue des prix unitaires. Il s'agit d'un chariot mobil P16 (meuble multimédia en acier époxy 2mm) et des options 1, 2 et 3 concernant la livraison hors manutention, la livraison et formation sur site et la garantie de 3 ans sur site. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.							
Sans objet Patrimoine	14	Transformation de logements en bureau (dans 2 bâtiments existants) pour le Conseil Régional de Basse Normandie	Travaux	Lot 7 : Plomberie-chauffage-VMC Marché n° 199.05	LEVILLAIN 14650 CARPIQUET	903	+ 586.83 + 4.03 %
L'avenant a pour objet des travaux complémentaires, à la demande du maître d'ouvrage le cloisonnement des bureaux a été modifié en créant un bureau supplémentaire du rez de chaussée du Bâtiment A.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 7 – cloisons – doublages – menuiseries intérieures Marché n° 169.04	LEPETIT Daniel – 50250 LA HAYE DU PUITS	902	Avenant 1 + 4.847,09 + 2 %
Le bureau de contrôle demande d'assurer le complet encloisonnement des salles situées à proximité du futur CDI et d'améliorer le degré coupe feu des allèges des bureaux par un doublage coupe feu.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 14 – plomberie sanitaire Marché n° 175.04	GUERIN – 50000 SAINT-LÔ	902	Avenant 1 + 3.006,13 + 4,9 %
Après démolition, il apparaît nécessaire de modifier les tracés de certains réseaux d'évacuation des salles scientifiques et de collecte des eaux pluviales.							
DDE 50	50	LYCEE ALEXIS DE TOCQUEVILLE CHERBOURG – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 15 – chauffage ventilation Marché n° 176.04	GUERIN – 50000 SAINT-LÔ	902	Avenant 1 + 5.857,46 + 4,03 %
La mise en place de la ventilation du vide sanitaire entraîne le déplacement du réseau gaz alimentant la chaufferie. Le maintien en place de la chape ciment des anciens sanitaires entraîne la modification de l'alimentation du chauffage au sol de cette zone.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant € HT + % variation marché initial
DDE 50	50	Lycée A. de TOCQUEVILLE de Cherbourg – Aménagement du cœur de lycée et d'une partie de l'externat	Travaux	Lot n° 17 - VRD Marché n° 69.05	ROL NORMANDIE 50400 GRANVILLE	902	Avenant 1 + 2.104,00 + 0,83 %
La réalisation du parvis de l'entrée principale entraîne l'enfouissement du réseau HT qui alimente les ateliers.							
Sans objet EDUCATION	14-50-61	Acquisition de matériels informatiques pédagogiques pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (E.P.L.E.)	Fournitures et services	Lot 2 – Fourniture et mise en œuvre de postes de travail Marché n° 297.05	DELL S.A.S 34938 Montpellier cedex 9	902	Avenant 1 0
L'avenant a pour objet de rajouter une référence au catalogue des prix. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur les minimum et maximum du marché.							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Extension du CDI au lycée Charles TELLIER de Condé sur Noireau
ICADE G3A	14	Services Travaux	Mise en conformité de l'alarme incendie au lycée Jean ROSTAND de Caen
ICADE G3A	14	Services Travaux	Réfection du vestiaire des agents, des barrières de l'entrée, de voirie et dépose plafond chaufferie au lycée Jean ROSTAND de Caen
ICADE G3A	14	Services Travaux	Réfection de la voirie à l'E.R.E.A LES MARETTES d'Hérouville Saint Clair
ICADE G3A	14	Services Travaux	Réfection de toitures de bâtiments au lycée Louis LIARD de FALAISE
ICADE G3A	14	Services Travaux	Rénovation de la voirie et des espaces extérieurs au lycée MALHERBE de Caen

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
ICADE G3A	14	Services Travaux	Lycée agricole LE ROBILLARD de Saint Pierre sur Dives : - réalisation d'un hall agro-équipement - création d'un atelier cidricole
ICADE G3A	14	Services Travaux	Réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière "sciences et technologies de laboratoire" au lycée Jean ROSTAND de CAEN
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Création d'une salle polyvalente au lycée Julliot de LA MORANDIERE de Granville
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Installation de l'infirmerie dans le bâtiment principal au lycée LE VERRIER de Saint Lô
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Création d'un 2 ^{ème} ascenseur au lycée Charles François LEBRUN de Coutances
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Aménagement du parking et modification de garages à vélos au lycée Marie CURIE de SAINT LO
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Aménagements extérieurs au lycée LA ROUELLE de Coutances
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière "sciences et technologies de laboratoire" au lycée Emile LITRE d'Avranches
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Extension de locaux d'enseignement au lycée Maurice MARLAND de Granville
NORMANDIE AMENAGEMENT	50	Services Travaux	Modification d'un intitulé de chantier voté lors de la Commission Permanente du 21 novembre 2005 Extension de la salle à manger du service de restauration et réfection des escaliers au lycée Henri CORNAT de Valognes
DDE 61	61	Services Travaux	Création d'une salle polyvalente au lycée Maréchal LECLERC d'Alençon
DDE 61	61	Services Travaux	Restructuration de la restauration au lycée Marguerite de NAVARRE d'Alençon
DDE 61	61	Services Travaux	Remplacement de menuiseries extérieures au lycée MEZEN d'Alençon
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Transfert des serveurs informatiques au sous-sol du bâtiment CLEMENCEAU à l'ABBAYE AUX DAMES de Caen
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Création d'une nouvelle production d'eau chaude à l'Hôtel de Région et changement de chaudière l'ABBAYE AUX DAMES de Caen
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Aménagement de salles d'expositions permanentes au rez-de-chaussée de l'ABBAYE AUX DAMES de Caen
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Aménagement de locaux pour le Service de l'INVENTAIRE à l'ABBAYE AUX DAMES de Caen

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Aménagement de l'Auditoire au Prieuré d'ARDEVON
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux	Aménagement du Bâtiment d'angle au Prieuré d'ARDEVON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-113

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Départementale d'organisation
et de modernisation des services publics de la Manche**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT,
MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO,
M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD,
Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusées :

Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

pour siéger au sein de la Commission Départementale d'organisation et de modernisation des services publics de la Manche :

- Mme LEMAUX, titulaire,
- Mme HEURGUIER, suppléante.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-114

sur la représentation du Conseil Régional : Etablissement Public de Coopération Culturelle « Centre Régional des Arts du Cirque de Basse-Normandie »

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT,
MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO,
M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD,
Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusées :

Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

M. Gilles PERRAULT, écrivain, en qualité de personnalité qualifiée, pour représenter le Conseil Régional au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Centre Régional des Arts du Cirque de Basse-Normandie », en remplacement de M. Ronan CHENOUAN, personnalité qualifiée désignée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-115

**sur la représentation du Conseil Régional : Commission Départementale de la Présence
Postale Territoriale de la Manche**

Réunion du VENDREDI 27 JANVIER 2006

Réunie le vendredi 27 janvier 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT,
MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, MM. DESCHAMPS, FORAFO, Mme KORO,
M. LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, AMELINE, M. DIGARD,
Mme BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusées :

Mmes FRANCOIS, HEURGUIER.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité,

pour siéger en tant que suppléant au sein de la Commission Départementale de la
Présence Postale Territoriale de la Manche :

- M. FORAFO, suppléant de M. DESCHAMPS,
- M. BOSQUET, suppléant de Mme HEURGUIER.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON